

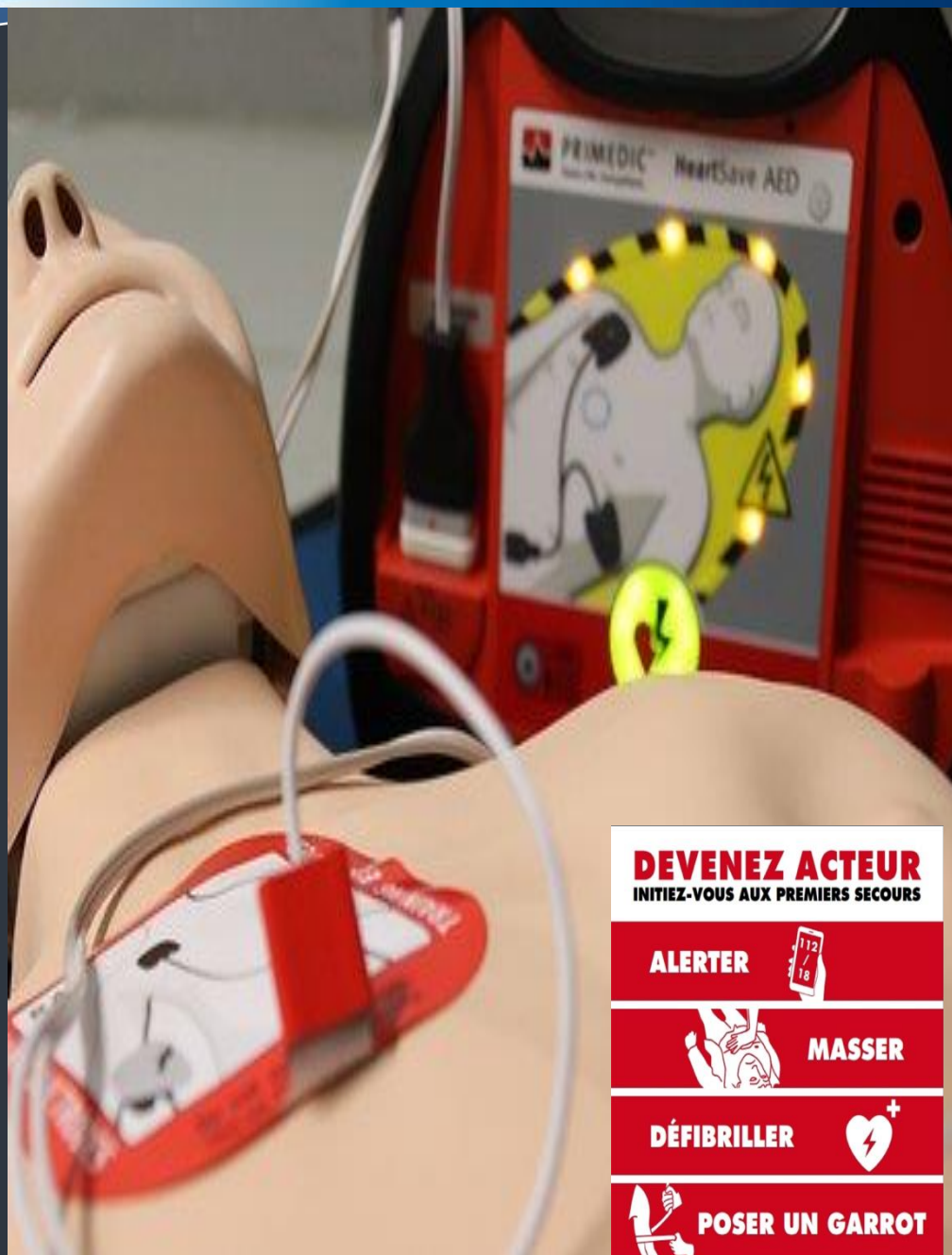


Le Mot du Maire

Sur ce bulletin vous retrouverez les extraits des conseils municipaux de février et mars. Comme chaque début d'année, nous avons analysé les comptes et élaboré le budget 2019. Le résultat de fonctionnement est en légère augmentation avec une progression de la capacité d'autofinancement de 3.9 %. Notre budget investissement 2019 sera conséquent du fait de l'aménagement de la totalité de la parcelle du lotissement du Clos Neuf. D'ores et déjà, certains chantiers se terminent en ce début d'année. Le cabinet pluridisciplinaire vient d'être livré et les professionnels (ostéopathe, Sage Femme, Pédicure podologue, Psychologue) seront présents dans ce nouvel espace tout début mai. La voirie du lotissement de la gare a également été réalisée.

Suite à la réunion publique de mars, nous continuons notre réflexion sur la valorisation de la base de loisirs. Une étude sur les problématiques du lac (envasement, dégradation des berges) est en cours et sera restituée en septembre. Un espace sportif sera créé cet été avec l'arrivée également d'une tyrolienne pour les jeunes.

Jean-Luc LE TARNEC



L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE RÉGUINY vous propose une formation gratuite aux Gestes qui sauvent.

Parce que certaines situations nécessitent une action immédiate avant l'arrivée des secours, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Réguiny propose à tous les Réguinois qui le souhaitent une formation aux gestes de premiers secours.

Plusieurs sessions seront organisées pour qu'un maximum de personnes puisse y avoir accès.

Cette formation gratuite d'une durée de deux heures vous sera dispensée par les Sapeurs-Pompiers de votre commune.

Nous vous y apprendrons comment donner une alerte précise, comment procéder à un massage cardiaque, à utiliser un défibrillateur et à stopper une hémorragie.

Sessions de 30 personnes.

Inscription préalable indispensable et renseignements en Mairie.

Venez nombreux !



**Parution prochain
Bulletin municipal
Fin Juin 2019**

Avis de la Mairie

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en mars ou avril 2003 sont invités à se présenter en Mairie avant la fin du mois.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 26 MAI 2019

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h. Pour voter, vous devez prouver votre identité et obligatoirement présenter une pièce d'identité, à savoir :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Permis de conduire sécurisé (en cours de validité) conforme au format "Union européenne"
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

INSCRIPTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Restaurant scolaire et Garderie : Des dossiers d'inscription seront distribués aux élèves et seront à retourner en Mairie avant fin juin.

Transport Scolaire : Les élèves scolarisés à l'École du Sacré Cœur et à l'École publique recevront prochainement une fiche de ré-inscription pour la rentrée de septembre. Celle-ci sera à retourner en Mairie avant le **15 juin** pour la bonne organisation des circuits. Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) au transport, doivent passer en Mairie pour compléter une fiche d'inscription.



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT

Si vous souhaitez établir une carte d'identité ou un passeport, il vous faut faire une pré-demande sur le site www.ants.gouv.fr

Une fois cette formalité remplie, il vous faudra ensuite prendre un rendez-vous et vous rendre en Mairie (Locminé, Pontivy, Josselin... Mairies équipées du dispositif de recueil d'empreintes) pour finaliser votre demande avec les pièces justificatives. La Mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes. Conservez le numéro de votre pré-demande, il est indispensable à la Mairie.

RAPPEL

La Rue Düringer qui relie la Rue de la Fontaine à la Rue Saint Clair est en sens interdit, il est fréquent que des véhicules empruntent cette rue à contre sens. De plus, les parents qui viennent récupérer leur(s) enfant(s) à la sortie de l'école en voiture à 16 h 30 sont priés de ne pas stationner devant les entrées de garage des riverains.

Mairie

02.97.38.66.11

mairie@reguiny.com

Horaires d'ouverture

Lundi

14 h – 16 h

Mardi, jeudi et vendredi

8 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 16 h

Mercredi

8 h 30 – 12 h 30

Samedi

8 h 30 – 12 h 00

Permanences du Maire

et des adjoints :

Sur rendez-vous.

Permanence Assistante Sociale :

Le vendredi matin sur rendez-vous

Tél : 02 97 69 54 65

Coordinateur de justice :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de

10 h à 12 h sur rendez-vous

Tél : 02 97 38 66 11

Horaires d'ouverture de la Poste

Lundi 9 h – 12 h

Mardi 9 h – 12 h et 14 h 30 – 17 h

Jeudi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Samedi 9 h – 12 h

Fermée les Mercredi et Vendredi

Départ du courrier tous les jours à 15 h,

Le samedi à 11 h 30

Tél. 02.97.38.66.51

Déchetterie de La Croix Guillard

Horaires d'été

Lundi 14 h – 18 h 30

Mercredi 14 h – 18 h 30

Samedi 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30



REUNION PUBLIQUE BASE DE LOISIRS

Pour répondre à l'invitation de la municipalité concernant le devenir de la base de loisirs c'est une trentaine de personnes qui s'est déplacée à la salle multifonctions pour échanger sur le devenir de cette installation.

En effet, Jean-Luc LE TARNEC a rapidement parcouru l'historique de cet aménagement et rappelé le caractère novateur de cet équipement à l'époque. Néanmoins, afin que cet équipement retrouve tout son éclat et qu'il puisse répondre aux attentes de la population, il a jugé opportun de pouvoir recueillir les souhaits des réguinois en tant qu'usagers, responsables d'association ou simple administré.

Durant une bonne heure, l'assemblée s'est répartie en plusieurs groupes de travail avant de procéder à une restitution commune. A l'issue de ces échanges plusieurs pistes de réflexion se déclinent en plusieurs axes dont vous avez ici un condensé.

Tout d'abord, le volet **environnemental**, avec le dévasement du lac, enrochement des berges et la remise en fonction de bassin de rétention. Cette terre extraite du dévasement pourrait même être envisagée dans la création d'une île artificielle plutôt qu'une extraction.

Par ailleurs, il est relevé le problème de la **sécurité**, soit au niveau de la circulation des véhicules, soit la difficulté de l'espace partagé entre véhicules, cyclistes, piétons, chevaux. L'utilisation des ponts glissant par temps humide ou les allées impraticables sont évoquées, voire aussi les aires de jeux des enfants (vétusté et aire de réception).

Sur le plan **structurel**, il est indiqué le manque de sanitaires, soit à proximité du bâtiment des salles multifonctions ou boulodrome ou bien encore à l'opposé côté « Bolan » par exemple. Les parcours pour adultes sont manquants ainsi que la répartition des aires de pique-nique. Les jeunes attendent de nouvelles structures et la tyrolienne avec impatience. Il devient indispensable de trouver de nouvelles activités pour le camping (chalets locatifs, autres formules, ...) et pourquoi pas imaginer un espace dédié au Camping-car à l'intérieur de celui-ci.

Enfin, le côté **ludique et esthétique** sera aussi à repenser, en accentuant le fleurissement, où par l'éventuelle implantation d'animaux autour du lac (parc). Il est évoqué la réalisation d'un éventuel chemin d'interprétation sur les espèces végétales et animales du lac. Enfin, une communication plus large relative à la base de loisirs devra être réalisée.

Pour rappel, il ne s'agit ici que de pistes de réflexions non exhaustives et chacun peut faire part de ses observations en mairie.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que Madame Céline CANN, géomètre du cadastre sera de passage en commune aux mois de mai et juin 2019 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral. Dans ce cadre elle sera amenée à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

MAISONS FLEURIES

Les personnes souhaitant participer au concours des maisons fleuries doivent s'inscrire en Mairie avant le 30 juin.

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

25/02 – Patrice GILLET, 24 Rue du Chanoine Martin, pose de panneaux grillage rigide anthracite avec soubassement

22/03 – Loïc FARRE, 28 Rue du Beau Soleil, construction d'un muret de clôture

08/04 – Ambroise LE MÉTAYER, 17 Rue du Général de Gaulle, construction d'un abri de jardin préfabriqué

17/04 – Patrick LODÉ, 29 Rue de la Belle Aurore, extension de l'habitation et création d'une ouverture en façade sud



PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ

16/03 – Sylvain LE TEXIER et Alexandra TATTEVIN, 7 Le Clos du Verger, construction d'un garage

Etat Civil

NAISSANCES

17/02 – Iris NOGUES, 9 Rue Saint Marc
05/03 – Malonn LEMERCIER, 21 Bis Rue du Beau Soleil
08/03 – Yan TEIXEIRA ROUSSEL, 3 La Croix Bigot
28/03 – Pierre FAVENNEC, 10 Le Crano
04/04 – Layana AUBERT, 14 Rue des Korrigans



MARIAGE

02/03 – Nicolas JABNEAU, chauffeur routier et Cécile DHONT, chauffeur livreur, domiciliés 25 Locmalo

DÉCÈS

18/02 – Lewis BROWN, 93 ans, domicilié « Le Crano »
10/04 – Thérèse THOMAS Veuve DANET, 90 ans, Résidence « Le Rayon de Soleil »
10/04 – Suzanne GUILLEMET Veuve LE LANNIC, 96 ans, Résidence « Le Rayon de Soleil »
17/04 – Jean-Marie ANNET, 43 ans, domicilié 11 Rue de la Fontaine
19/03 – Marcel LE DEIT, 89 ans, domicilié 3 Locmalo

DÉCÈS EXTÉRIEURS

Didier PICHARD né le 13 juillet 1959 à Régigny est décédé à Saint-Quai-Portrieux (22) le 21 février 2019
Marie Sainte LE LOSTEC née le 2 décembre 1928 à Régigny est décédée à Noyal-Pontivy le 5 mars 2019
Alphonse LE RÉTIF né le 13 janvier 1934 à Régigny est décédé à Vannes le 14 mars 2019
Léontine GUILLERMIC née le 12 février 1922 à Régigny est décédée à Bourges (18) le 10 avril 2019

Le Conseil Municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 22 janvier à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Joël BLANCHARD, Solange LE TEXIER, Laëtitia DANO, Lydia GUEHENNEUX, Robert LE MABEC, Thierry LE STRAT, Nathalie LE TARNEC, Alain MOUREIX, Jean ROBIC, Emmanuelle TENIER.

Absents excusés représentés : Mathieu MORICE pouvoir à Joël BLANCHARD, Isabelle CHEFD'HOTEL pouvoir à Alain MOUREIX, Thierry THORAVALL pouvoir à Cédric JOSSO, Myriam CHEVALIER pouvoir à Sophie CAILLERE.

Absent excusé : Wilfried POTEL

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents** : 13 **Votants** : 18

Secrétaire de séance : Emmanuelle TENIER



Le procès-verbal de la réunion du 28 novembre dernier est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Contrat d'association OGEC

Cédric JOSSO, adjoint, rappelle que la participation financière versée à l'OGEC de l'école du Sacré Cœur de Régigny pour l'ensemble des élèves de la commune, est désormais calculée à partir du coût d'un élève scolarisé dans le public. La participation pour l'année en cours s'élève à 95 664,90 € :

Classes	Effectifs	Coût/élève	Total
Maternelle	45	968,73 €	43 592,85 €
Elémentaire	123	423,35 €	52 072,05 €
Montant participation			95 664,90 €

Le Conseil Municipal approuve.

2. Pontivy Communauté : transfert de l'abribus

Le Conseil Municipal a acté en date du 13 septembre 2018, le transfert de la compétence « fourniture, gestion et entretien des abribus voyageurs » à Pontivy Communauté.

Ce transfert impose une mise à disposition ou le transfert des biens mobiliers et immobiliers.

Il est proposé au Conseil de transférer l'abri bus situé rue Saint-Clair.

Le Conseil Municipal autorise le transfert à titre gratuit de l'abri bus.

3. Projets 2019 : demandes de subventions DETR

La commune peut prétendre à des aides de l'Etat au titre de la DETR (dotations d'équipements des territoires ruraux ».

Il est proposé de déposer pour 2019 une demande pour la rénovation et mise en accessibilité de la mairie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention DETR.

4. Etude CAUE – Projet construction école publique

Cédric JOSSO, adjoint, présente l'étude réalisée par le CAUE pour la construction d'une école publique évolutive de 3 classes dans un premier temps.

Cette analyse porte essentiellement sur le choix du site d'implantation :

Deux terrains aux abords de la salle des sports sont susceptibles d'accueillir le projet. Il semble toutefois que le terrain situé en contrebas du parking de la salle des sports, est le plus approprié pour la construction d'une école : meilleure exposition, cadre paysager, possibilités d'évolutions plus grandes, double accès piétons possible...

Par ailleurs, la durée de réalisation du projet est estimée à 22 mois.

Monsieur le Maire propose de visiter des écoles récentes et de lancer un appel d'offres d'architectes.

Le Conseil Municipal approuve la poursuite des démarches.



5. Convention EOLFI

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement au projet d'implantation d'un parc éolien sur un site proche de Locmalo.

La société EOLFI doit désormais procéder aux études de faisabilité permettant de déterminer la possibilité de développer le projet éolien en fonction des contraintes environnementales et techniques. Elle sollicite l'autorisation de déposer toutes les demandes nécessaires à sa réalisation auprès des autorités compétentes.

Monsieur le Maire présente la convention de passage et de tréfonds ainsi que les informations précontractuelles, dont l'objet est de permettre à EOLFI d'utiliser l'ensemble des chemins ruraux et voies communales pour la construction, l'exploitation, le raccordement et la maintenance du parc éolien.

La convention sera conclue pour une durée maximale de 40 ans. En contre partie de l'utilisation des chemins, la société versera une indemnité annuelle de 10 000 € à la commune.

Par ailleurs, la société EOLFI s'engage à :

- Financer et assurer les travaux d'aménagement et de consolidation des chemins ;
- Financer et assurer les travaux de réparation des chemins en cas de dégradations causées pendant la phase de construction du parc éolien ;
- Supporter le coût des travaux d'enfouissement sous les chemins des câbles nécessaires au raccordement et à l'exploitation du parc éolien.

Après échanges, un comité de suivi du projet constitué d'élus et de riverains, pourra être mis en place

Le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de passage et de tréfonds et les informations précontractuelles ;
- La société EOLFI à déposer les demandes d'autorisations auprès des autorités compétentes.



6. Travaux mairie : lancement de l'appel d'offres architectes

Suite à la décision de réaliser les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la mairie, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre.

7. Transaction de terrains

1/ Terrains rue Beau Soleil

Monsieur le Maire fait part des différents échanges avec M. et Mme Joseph GANDIN concernant les terrains situés rue Beau Soleil.

La parcelle cadastrée ZL 246 est propriété de la Commune. Il est proposé d'échanger une partie de cette parcelle avec une partie de la parcelle cadastrée ZL 87, propriété de M. et Mme GANDIN.

Dans le cadre du PLUi, le zonage sera revu.

Cet échange permettra d'obtenir une parcelle homogène et favoriser ainsi, une éventuelle extension du lotissement du Passoué.

Le Conseil Municipal est favorable à cet échange.

2/ Terrains Belle Aurore

Monsieur le Maire rappelle que M. Nicolas HERVE, plâtrier, souhaite acquérir la parcelle cadastrée AD n°88 d'une superficie de 1240 m².

Ce terrain a d'ores et déjà été borné et l'accès se fera par la voie communale cadastrée AD n°85.

Suite à la consultation des services de Pontivy Communauté, il est proposé de s'orienter sur les prix appliqués par Pontivy Communauté pour les parcs d'activités soit un prix plafond de 10 €.

Le Conseil Municipal accepte.

Par ailleurs, il convient de prendre une délibération concernant la cession des parcelles cadastrées AD n°85, 87 et 90.

Les parcelles AD n°85 et AD n°87 d'une contenance respective de 6 a 95 ca et 37 a 76 ca seront cédées à Pontivy Communauté au prix de 4,50 € et la parcelle AD n°90 d'une contenance de 1 ha 61 a 45 ca sera cédée au prix de 1,50 €.

3/ Résidence le Clos Neuf

Certains lots situés en bas de parcelle ne sont pas constructibles en totalité.

Monsieur le Maire propose de différencier le prix de vente de la surface constructible à celle de la surface non constructible comme suit :

N° de lot	Surface constructible	Surface non constructible	Pondération de prix – surface non constructible	Prix au m ² Surface non constructible	Prix surface constructible	Surface totale du terrain	Prix total du terrain	Prix au m ²
24	641	2	100 %	28	28	643	18 004 €	28
25	569	66	88 %	25	28	635	17 566 €	27,7
26	454	117	74 %	21	28	571	15 144 €	26,5
27	338	146	57 %	16	28	484	11 786 €	24,4
28	728	83	89 %	25	28	811	22 443 €	27,7
29	579	185	68 %	19	28	764	19 737 €	25,8
30	409	252	38 %	11	28	661	14 161 €	21,4

Le Conseil Municipal accepte.

8. PLUi : carte du zonage et règlement publicitaire

L'élaboration du PLUi se poursuit par la formalisation des pièces réglementaires et entre dans la phase de finalisation.

Monsieur le Maire présente le projet de la carte de zonage de la commune et notamment les orientations d'aménagement et de programmation s'y afférant : les terrains d'une superficie supérieure à 2000 m² seront désormais soumis à une OAP. Les orientations d'aménagement et de programmation visent à définir les principes d'aménagement qui devront être respectées lors des dépôts des futures demandes d'autorisations d'urbanisme.

Par ailleurs, un règlement local de publicité sera mis en œuvre : il régira l'implantation des publicités et des enseignes. Suite à la présentation du projet et au débat qui a suivi, le conseil municipal souhaite que les orientations de ce règlement restent en rapport avec le code de l'environnement sans rajout d'un règlement plus restrictif.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 février à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 15 février 2019, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Joël BLANCHARD, Solange LE TEXIER, Myriam CHEVALIER, Laëtitia DANO, Lydia GUEHENNEUX, Robert LE MABEC, Thierry LE STRAT, Nathalie LE TARNEC, Alain MOUREIX, Wilfried POTEL, Jean ROBIC, Emmanuelle TENIER, Thierry THORAVALE.

Absents excusés représentés : Mathieu MORICE pouvoir à Joël BLANCHARD, Isabelle CHEFD'HOTEL pouvoir à Alain MOUREIX.

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents :** 16 **Votants :** 18

Secrétaire de séance : Emmanuelle TENIER



Le procès-verbal de la réunion du 22 janvier dernier est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal les comptes de gestion et comptes administratifs 2018. Après avoir détaillé l'ensemble du compte administratif du budget principal et des budgets annexes, le Conseil Municipal approuve la bonne gestion de ceux-ci par M. Le Maire.

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2017	RESULTAT 2018
Fonctionnement	1 188 075,67 €	1 565 424,21 €	416 676,43 €	794 024,97 €
Investissement	718 584,20 €	555 093,15 €	432 810,63 €	269 319,58 €

LOTISSEMENT DE SANTE	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2017	RESULTAT 2018
Fonctionnement	412 849,72 €	335 200,51 €	-14 582,61 €	-92 231,82 €
Investissement	285 200,51 €	412 849,72 €	-412 849,72 €	-285 200,51 €

LOTISSEMENT LES BRUYERES	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2017	RESULTAT 2018
Fonctionnement	31 042,91 €	59 061,88 €	-28 018,97 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	31 042,91 €	-31 042,91 €	0,00 €

RESIDENCE DE LA GARE	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2017	RESULTAT 2018
Fonctionnement	93 000,48 €	91 739,02 €	29 537,89 €	28 276,43 €
Investissement	28 991,95 €	92 334,97 €	-92 334,97 €	-28 991,95 €

RESIDENCE LE CLOS NEUF	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2017	RESULTAT 2018
Fonctionnement	71 700,96 €	71 700,96 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	71 700,96 €	0,00 €	0,00 €	-71 700,96 €

2. Orientations budgétaires – Investissements 2019

Monsieur le Maire précise que le montant des investissements pour l'année 2019 sera élevé du fait du budget consacré à l'aménagement du futur lotissement du Clos Neuf.

La capacité d'autofinancement nette estimée à 400 000 € ne sera pas suffisante compte tenu des dépenses qui seront engagées pour ce futur lotissement (environ 750 000 €), il sera nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie évaluée à 300 000 €. En effet, les recettes espérées par la vente des lots s'étaleront sur 3 ou 4 années.

Cette décision sera à confirmer lors du vote du budget fin mars.



3. Dossiers en cours

• Accessibilité

Les travaux de mise en accessibilité du stade de la Belle Aurore ont été réalisés par l'entreprise Envie de Changement. Un plan incliné a été aménagé pour l'entrée de l'église côté rue de la Fontaine par l'entreprise Ouest Pose.

• Résidence le Clos Neuf

Monsieur le Maire propose d'installer un panneau de commercialisation aux abords du lotissement.

Par ailleurs, il suggère, du fait de l'importance du lotissement, de le sectoriser en dénommant les allées avec mise en place de boîtes aux lettres communes à l'entrée de chaque allée. A cet effet, une demande sera formulée auprès des services de la Poste.

Les dénominations suivantes sont proposées : allée des Jonquilles, des Primevères, des Hortensias, des Tulipes et des Camélias.

A l'issue des travaux, un panneau indicatif sera installé à l'entrée de la Résidence pour permettre un meilleur repérage pour les services de secours entre autres. Accord du Conseil.

Informations Générales

COMMUNIQUÉ DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté à l'unanimité par les élus de Pontivy Communauté le 25 février dernier. Il va désormais entrer dans la phase de consultation. Une enquête publique est prévue pour se dérouler au cours des mois de juin et juillet prochains.

Entrée en phase de consultation

Conformément aux modalités qu'elle s'était fixée, Pontivy Communauté et les 25 communes membres ont mis en oeuvre une large concertation avec les habitants tout au long de la procédure afin de prendre en compte autant que possible, dans l'élaboration du projet, le ressenti et les attentes des habitants et des différents acteurs du territoire.

Après plus de deux ans et demi de travail, ce document, qui définit la politique d'occupation des sols à l'échelle des 25 communes de la communauté, va désormais être soumis à la consultation.

Courant mars 2019, il sera mis en ligne sur le site de Pontivy Communauté et transmis aux personnes publiques associées qui auront jusqu'à la fin du mois de mai pour effectuer d'éventuelles remarques. Le projet de PLUi fera ensuite l'objet d'une enquête publique en juin et juillet 2019. Propriétaires, habitants, entreprises, associations pourront eux aussi faire part de leurs remarques, observations ou demandes au cours des permanences qui seront organisées dans les communes et au siège de Pontivy Communauté, mais également sur le site internet de la communauté, par mail ou par courrier.

Ensuite, le projet définitif, éventuellement modifié selon les recommandations de la commission d'enquête, sera soumis au vote des élus de l'intercommunalité en décembre 2019.

Le PLUi sera alors applicable aux 25 communes à partir de janvier 2020.



Quels changements pour notre territoire ?

Pour rappel, le PLUi a été élaboré en suivant trois axes : une dynamique territoriale à affirmer par un développement ambitieux ; une attractivité territoriale à consolider ; et un territoire durable aux ressources à préserver et au cadre de vie à mettre en valeur.

Dans dix ans, Pontivy Communauté devrait compter 50 650 habitants sur son territoire, soit 340 nouveaux habitants par an en moyenne. 2 450 nouveaux logements sont prévus dans le PLUi pour les accueillir d'ici 2029. Un peu moins de la moitié devrait apparaître en densifiant les zones déjà urbanisées (rénovation, terrains vacants...). Et 54 % devraient être réalisés en consommant de nouveaux espaces, sans que cela ne dépasse un total de 102 ha répartis sur l'ensemble des communes. Pour les entreprises, 140 ha seront réservés au développement économique pour les dix prochaines années.

Plus d'informations : Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan, 56 300 PONTIVY
Tél : 02 97 25 01 70 – www.pontivy-communaute.bzh

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Date de pose des pièges : début avril à fin mai (fondatrices)

Emplacement conseillé des pièges : il est recommandé de les placer à proximité :

- Des composteurs ménagers ;
- Des arbres à fleurs tôt dans la saison ;
- Du rucher ou de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur.

La destruction des nids :

Nid primaire : Celui-ci proche des habitations et à l'abri (cabanon, auvent, ...) doit être détruit tôt le matin ou le soir afin d'éliminer la reine. Toute destruction dans la journée en absence de la reine est inutile. On peut écraser le nid et la reine avec un objet plat ou à l'aide d'un bocal, d'un sachet, l'enfermer rapidement et le décrocher en prenant soin de fermer le tout et de le détruire. On peut également utiliser un insecticide.

Nid secondaire : Celui-ci réalisé à la cime des arbres, dans les haies, à l'intérieur des bâtiments, doit être éliminé par des professionnels pour des raisons de sécurité. La période de destruction des nids s'étale de mai à fin novembre. Après cette date, les individus éventuellement présents dans les nids étant voués à mourir, la destruction n'est pas justifiée.

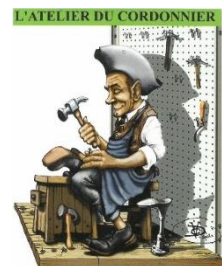


ENTREPRISE ET NOUVEAU SERVICE

L'ATELIER DU CORDONNIER

Depuis quelques semaines, l'Atelier du Cordonnier tient une permanence le vendredi matin tous les 15 jours de 9 h à 12 h dans le hall d'Intermarché. Monsieur GUÉRIN propose les réparations de chaussures de toutes marques, chaussures orthopédiques, talons patins hommes-femmes, couture sur tout cuir (sac à main, ceinture, chaussure, etc...).

Vente de produits : cirage, teinture, antiglisssoir, chausse-pied, brosse à cirage, brosse crêpe, embauchoir, imperméabilisant, lacets, etc...



QUEST POSE Menuiserie intérieure et extérieure

Originaire de la Marne, Alexandre du Hommet s'est formé au métier de menuisier-agenceur auprès des Compagnons du Devoir et notamment en faisant le tour de France. C'est lors de sa formation à Rennes qu'il a découvert la Bretagne et choisi de s'y établir avec sa femme et leurs trois enfants. Réginois depuis 2013, il a assuré des prestations de pose dans des entreprises vannetaises. A présent, son souhait est de développer son activité à proximité de la commune et auprès des particuliers. Alexandre du Hommet peut réaliser toutes sortes de travaux de menuiserie, particulièrement en bois. Pour contacter son entreprise « Quest Pose », composer le 06.74.47.72.80 ouest-pose56@orange.fr



ORGANISATION DE JOURNÉE DES CLASSES « 9 » A RÉGUINY le 31 Août 2019

Une « journée rencontre » pour les 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80 et 90 aura lieu le Samedi 15 Juin prochain. La journée comprendra :

- Rassemblement au Foyer de Régigny à 11 h 45
- Photo de groupe par classe à partir de 12 h
- Repas au Foyer midi et soir.

S'inscrire auprès des responsables ci-dessous :

20 ans : Baptiste Le Gaillard 06.59.25.17.97 ou Adrien Bernard 06.74.85.59.28

30 ans : Cyril Rouillard 06.77.50.40.28

40 ans : Jérôme Audo 06.17.14.61.43 ou Vincent Launay 06.88.33.65.58

50 ans : Thierry Le Corre 06.84.18.28.65 ou Daniel Folliard 06.76.82.51.05

60 ans : Patricia Le Guerroué 06.80.47.48.20 ou Emmanuel Lécuyer 06.86.41.04.60 ou Claude Tattevin 06.32.61.36.36

70 ans : Jean Robic 06.41.26.66.57 ou Jean-Yves Bouquin 02.97.38.67.97

80 et 90 ans : Bernard Robic 02.97.38.65.77.



Activités Culturelles

Dates et modalités des prochains ateliers

Atelier	Date et heures	Tarif	Observations
Atelier Couture	Judi 16 Mai De 14 h à 17 h	Gratuit	Ouvert à tous
Atelier Scrapbooking	Mardi 21 Mai De 20 h à 22 h	10 €	Inscription obligatoire auprès de Séverine à la Médiathèque

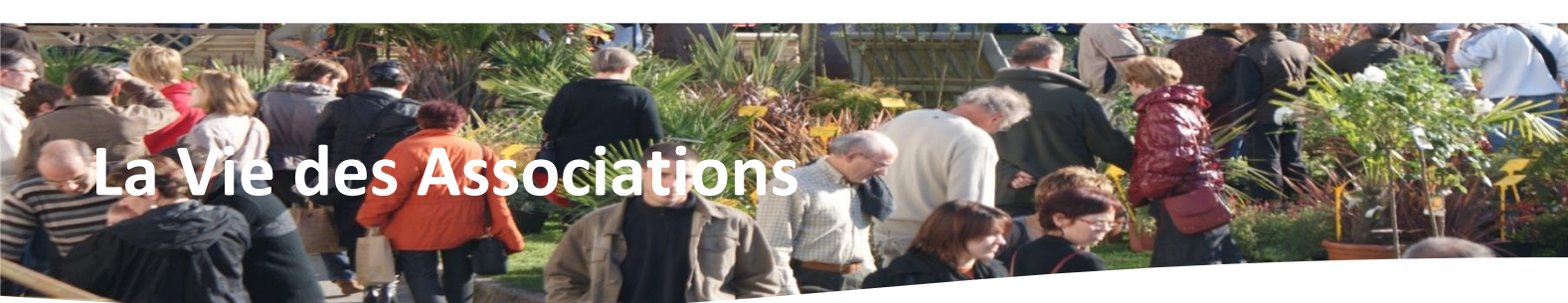
ESPACE CULTUREL

02 97 38 74 56
culture@reguiny.com

Les horaires d'ouverture

Le mardi de 13 h 30 à 16 h 30
Le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le vendredi de 9 h à 12 h
et de 13 h 30 h à 16 h 30
Le samedi de 10 h à 12 h

Vous êtes retraité(e), vous avez du temps libre et vous aimez lire des histoires aux enfants... alors prenez contact avec Séverine à la médiathèque qui, en collaboration avec l'association Lire et Faire Lire, recherche des bénévoles pour raconter des histoires aux enfants sur le temps de garderie du soir.



La Vie des Associations

UTILISATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS

Des travaux ont été effectués dans la grande salle du foyer. Nous vous demandons de respecter la propreté de la salle ainsi que la cuisine. Suite aux nouvelles peintures, il est interdit tout affichage sur les murs. A cet effet, nous avons fixé 2 tableaux magnétiques ainsi que 2 grilles d'exposition.

Merci de votre compréhension.

CYCLO CLUB DE RÉGUINY : démarrage de la saison 2019

Dimanche 3 mars, malgré un temps maussade, le coup d'envoi de la saison 2019 a été donné. 19 cyclistes, dont 2 féminines, ont participé à cette première mise en jambes.

Le bureau rappelle que les inscriptions sont toujours ouvertes et ne sont pas limitées à la commune de RÉGUINY. Les personnes intéressées sont les bienvenues : une période d'essai est possible. Toute l'année, deux circuits sont proposés. Différents groupes de niveaux se forment, pour allier sport et plaisir. RDV à 8 h 50 tous les dimanches devant la mairie de Régigny.

Contacts : Stéphane LE CALLONNEC 06.82.83.61.49

Claude JEGAT 06.33.90.15.58

Rolande POCARD 06.87.83.28.36.

ASSOCIATION ROZ BREIZH : TROIS AMIES BRETONNES TREKKEUSES

Départ du Foyer socio-culturel, à partir de 16 H : Randonnées 8, 10 et 12 Km pour les adultes (4 €) et les enfants (1 € - 12 ans), Ravitaillement et à l'arrivée ... verre de l'amitié.

N'oubliez pas de venir chercher vos plats à partir de 17 H (il sera encore possible de prendre des plats sur place, 6 € la part).

L'essentiel des bénéfices seront reversés à deux associations « Enfants du Désert » et « Le cancer du sein, Parlons-en » que nous soutiendrons lors du trek ROSE TRIP 2019, course d'orientation 100 % féminin dans le désert marocain.

Après avoir vécu de belles aventures de fille à femme, de femme à épouse, d'épouse à maman, nous avons décidé de nous investir dans une vraie aventure solidaire en aidant financièrement de façon équitable l'association « le cancer du sein parlons-en » et en finançant l'achat d'une chèvre et son fourrage pour l'association « enfants du désert ».

Merci de nous permettre d'aider ces deux associations....



REG'ALADE

La compétition a connu un franc succès puisque nous avons accueilli pas moins de 180 compétiteurs sur le week end.

Le samedi : 60 jeunes grimpeurs des catégories microbes à benjamins. Le dimanche 118 grimpeurs de minimes à vétérans.

Les ouvriers (grimpeurs expérimentés et titulaires d'un diplôme d'ouvrier) ont ouvert pas moins de 40 blocs en 3 jours pour nous offrir un beau spectacle aussi bien pour les jeunes que pour les adultes.

L'apogée aura bien été les finales dimanche après midi, où l'on a pu observer les meilleurs grimpeurs bretons s'affronter sur 3 blocs différents.

Ce week end n'aurait pas été possible sans une bonne équipe de bénévoles car cela représente un travail d'un mois entre le démontage et nettoyage des prises, montage des restructurées amovibles et rangement après la compétition.

TROUPE THÉÂTRALE « CARTES SUR TABLE »

La troupe théâtrale de Régigny est ravie d'avoir fait profiter plus de 850 personnes à sa pièce "Wifi or not wifi" dont l'auteure, présente lors de la dernière représentation. La troupe recrute des acteurs mais plutôt masculins et des souffleurs/souffleuses. Pour plus de renseignements contact Christophe Le Ropert au 06.34.35.59.12.

SOIRÉE JAMBON A L'OS ET FEU D'ARTIFICE

Le Comité des Fêtes et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers organisent Samedi 15 Juin une soirée « jambon à l'os » et feu d'artifice. Le repas sera servi à partir de 19 h à la salle multifonctions, 22 heures soirée dansante avec BSHDJ-EVENTS et 23 h 30 le feu d'artifice aux abords du plan d'eau.



MANIFESTATIONS A VENIR

Avril

- 26 Conférence sur le harcèlement, salle multifonctions
- 30 Don du Sang salle multifonctions

Mai

- 03 Bœuf sous le toit AB Studio
- 08 Commémoration
- 10 Assemblée générale Rég'alade à la salle omnisports
- 12 Concours de pêche à la truite Étang privé de Bonvallon de 8 h à 17 h 30
- 13 Bal de l'Amicale des Anciens, salle multifonctions
- 18 Assemblée Générale Saint Clair Basket à la salle omnisports
- 25 et 26 Trophée Centre Morbihan

Juin

- 01 Assemblée Générale Saint Clair Footbal, salle multifonctions
- 07 Bœuf sous le toit AB Studio
- 08 et 09 AB Studion descend dans le bourg
- 14 Assemblée Générale Régui'Bad à la salle omnisports
- 15 Jambon à l'os et feu d'artifice, org. Comité des Fêtes et Amicale des Sapeurs Pompiers, salle multifonctions

EN IMAGES



Troupe théâtrale « Cartes sur Table »



REG'ALADE – Compétitions de blocs les 6 et 7 avril

TROPHÉE CENTRE MORBIHAN

RÉVÉLATEUR DE TALENTS
UCI COUPE DES NATIONS JUNIORS

REMCO EVENEPOEL
DECEUNINCK - QUICK STEP
DOUBLE CHAMPION DU MONDE
ET VAINQUEUR DU TCM 2018

SAMEDI 25 MAI 2019
PLUMELIN / PLUMELIN

DIMANCHE 26 MAI 2019 (MATIN)
REGUINY / EVELLYS - NAIZIN

DIMANCHE 26 MAI 2019 (APRÈS-MIDI)
MOUSTOIR-AC / LOCMINE

Informations sur www.tropheecentremorbihan.fr



VENDREDI 26 AVRIL 20H

Salle du Foyer REGUINY

Conférence (à partir de 8 ans)
Entrée libre

H@RCÈLEMENT #NON!



Intervention de Béatrice Vanuxem
Organisée par APEL Ecole Sacré Cœur REGUINY

Réguiny – Dimanche 5 Mai 2019



Rando sacré cœur

7 km
Nouveau circuit

14 km **5 €**

1 € pour enfant - de 12 ans

boisson/sandwich offert

Départ école du Sacré Cœur entre 7 h 30 et 10 h

Chaque participant doit être assuré par sa propre responsabilité civile. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte. Prévoir un gilet fluo.

Organisation : OGEF de l'école du sacré cœur

Inscription sur place ou pré-inscription par SMS au 06.87.06.21.93

SALLE DU FOYER DE REGUINY

DÈS 19H30
BUVETTE
RESTAURATION
SUR PLACE

VENDREDI 07 JUIN



présente



La fête dans le sax

À 21H

Soirée Concert
SUIVIE D'UNE SOIRÉE MUSICALE

Les fonds seront reversés à l'association Very Bat'Run Réguiny qui participera à la 9^È ÉDITION DU BATIRUN AU SÉNÉGAL
UNE COURSE SOLIDAIRE ALLIANT CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE ET ÉPREUVE SPORTIVE.

REGUINY
Salle du Foyer

Samedi 15 Juin

Soirée à partir de 19h
JAMBON A L'OS

Avec animation BSHDJ-EVENTS
Repas servi jusqu'à 22 h

à 23h30 **FEU D'ARTIFICE**
Bretagne Pyro Ploermel



Organisation : comité des fêtes
Amicale des sapeurs pompiers
La municipalité